

Vendredi 14 septembre 2012

Une MAIA en Seine-Saint-Denis pour 20 communes au nord du département.

Nous le savons tous, l'allongement de l'espérance de vie, les progrès de la médecine, les actions de prévention, contribuent à accroître d'une manière significative la population des personnes âgées, partout en France et en particulier dans notre département.

En Juin 2011 le département de la Seine Saint Denis s'est vu attribuer des ressources pour installer une MAIA, nouveau dispositif lancé dans le cadre du Plan National Alzheimer (voir la [synthèse](#)) Il vise à organiser la réponse sanitaire, sociale et médico-sociale pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, mais aussi plus généralement pour les personnes en perte d'autonomie.

Les masseurs kinésithérapeutes jouent un rôle important dans le suivi de cette population, notamment au domicile et à ce titre, le pilote de cette installation a souhaité y associer le Conseil de l'Ordre Départemental. Claudine PRETOT et Daniel SULINGER représentent l'Ordre depuis Juillet 2011 au niveau de la Table Stratégique de cette action.

Les Maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer (Maia), sont des structures destinées à coordonner la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Elles offrent aussi un accompagnement à leur entourage. Les Maia s'articulent autour de plusieurs missions :

- multiplication des lieux en capacité de mieux informer et orienter les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées et plus particulièrement des personnes âgées en perte d'autonomie,
- concertation et connaissance mutuelle des acteurs afin de tendre vers une prise en charge co-responsable de la part des professionnels sur un même territoire,
- réorganisation de l'offre de soins et d'aides,
- adoption éventuelle de nouvelles pratiques et de nouveaux outils,
- interdisciplinarité autour de la personne malade et mise en place de prises en charge continues adaptées à ses besoins,
- mise en place d'un système de coordonnateurs uniques pour les cas complexes.

Vous trouverez dans la rubrique « dans le 93 » de notre site internet le rapport d'étape de Juin à Décembre 2011. ([Cliquer ici](#)). Nous espérons que des confrères seront prêts à s'investir dans cette initiative, affirmant ainsi l'implication de notre Profession dans le mieux être de la population et en particulier des personnes les plus vulnérables.

Personne à joindre pour plus d'informations : **Madame Bao Hoa DANG**
Tél : 01 71 82 36 00

Cordialement

Claudine PRETOT - Daniel SULINGER